



VOUS AVEZ DES PROJETS QUI TRANSFORMENT?

NOUS VOUS OFFRONS UNE VITRINE UNIQUE SUR L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE.

Le Conseil de la transformation alimentaire du Québec (CTAQ) et ses partenaires veulent reconnaître les entreprises alimentaires qui font preuve d'innovation et de créativité exceptionnelles dans le cours actuel de leurs activités. Pour ce faire, ils lancent l'édition 2026 du concours Prix Innovation en alimentation, comprenant les catégories :

PRODUITS | EMBALLAGE | TECHNOLOGIE & PRODUCTIVITÉ

Sous chacune de ces catégories, les membres du jury sélectionneront les projets les plus novateurs.

L'évaluation des candidatures sera faite confidentiellement par des professionnels qui représentent ou gravitent autour de l'industrie alimentaire.

Soumettez votre projet d'innovation et vous pourriez être reconnu auprès de vos pairs et du grand public pour vos efforts, vos investissements et votre leadership.

Tous les détails du concours se trouvent dans ce document :

QU'EST-CE QUE L'INNOVATION ?	2
CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	2
CATÉGORIES.....	3
PRIX.....	5
PRIX DE NOS PARTENAIRES	6
PROCESSUS D'ÉVALUATION.....	7
RESPECT DE LA CONFIDENTIALITÉ	7
COÛTS D'INSCRIPTION.....	7
RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX	8
PRÉPARATION DU DOSSIER	9
ANNEXE (CRITÈRES D'ÉVALUATION).....	10

NOS PARTENAIRES



**Note : Le masculin a été employé afin d'alléger le texte.*

QU'EST-CE QUE L'INNOVATION?

Le terme « innovation », aux fins du présent concours, signifie :

- ✓ Créer, développer et appliquer de nouvelles formes de savoir ;
- ✓ Développer et intégrer de nouveaux procédés, de nouvelles technologies ;
- ✓ Développer et commercialiser des produits nouveaux ou améliorés qui ont un aspect novateur.

Pour l'entreprise, l'innovation débute par une idée et prend toute sa valeur au stade de la commercialisation ou de l'implantation permettant ainsi d'augmenter la productivité et/ou de dégager des profits tout en tenant en compte l'expérience du client.

L'innovation doit répondre à un besoin ou un enjeu de l'industrie.

Exemples de projets non admissibles : Un nouveau produit sans valeur ajoutée distinctive de ce qui existe sur le marché. Un changement d'emballage ou l'intégration d'une technologie existante sans réelle nouveauté.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Toute entreprise qui œuvre au Canada dans le secteur alimentaire – dans son sens le plus large – peut inscrire un projet d'innovation.

Les entreprises qui désirent soumettre leurs candidatures doivent répondre aux critères d'admissibilité suivants :

- La recherche, l'élaboration, l'emballage et le développement du projet d'innovation doivent avoir été faits au Canada.
- L'entreprise respecte toutes les normes de salubrité et d'innocuité des aliments.
- Le projet d'innovation doit avoir été **développé OU lancé entre le 1^{er} octobre 2025 et le 30 septembre 2026**, à l'exception des projets dans la catégorie « Technologie et productivité* », qui peuvent avoir été développés ou lancés entre le 1^{er} octobre 2024 et le 30 septembre 2026.

**Un projet de technologie et productivité peut être soumis deux années consécutives en autant qu'il respecte tous les critères d'admissibilité et qu'il n'ait pas déjà gagné.*

CATÉGORIES

1. Catégorie **PRODUITS**

Les produits ou gammes de produits nouveaux ou améliorés destinés pour la consommation humaine sont admissibles à cette catégorie.

Le jury aura la charge de répartir les produits à travers les différentes sous-catégories. Un produit ne peut pas être présent dans plus d'une sous-catégorie. Le jury se réserve le droit de changer un produit de sous-catégorie pendant l'évaluation selon les dossiers reçus.

**Un produit doit comporter un aspect novateur pour être admissible.*

2. Catégorie **EMBALLAGE**

Tous les nouveaux emballages ou les refontes (emballage individuel ou gamme) conçus pour des produits alimentaires sont admissibles.

Les projets peuvent être soumis individuellement ou conjointement (ex. : transformateur / agence) par des :

- Transformateurs alimentaires
- Fabricants d'emballage
- Designers graphiques
- Agences de marketing, publicité ou relations publiques

**Un emballage doit comporter un aspect novateur pour être admissible.*

3. Catégorie **TECHNOLOGIE & PRODUCTIVITÉ***

**Le lauréat de cette catégorie méritera une bourse de 5 000\$.*

Cette catégorie est présentée par le



Les types de projets de technologie suivants sont admissibles :

La mise au point de produits et de procédés intelligents visant le développement et l'innovation dans les domaines suivants :

- Avantages pour la santé, la nutrition et le bien-être ;

- Nouvelles applications robotiques permettant d'accroître la productivité, la salubrité alimentaire et la sécurité des travailleurs ;
- Intelligence artificielle (IA), capteurs, apprentissage automatique et mégadonnées permettant d'améliorer l'efficacité.

La durabilité de l'écosystème alimentaire visant le développement et l'innovation dans les domaines suivants :

- Réduction du gaspillage alimentaire ;
- Plus grande récupération de valeur ;
- Circularité et suprarécyclage ;
- Emballage écologique et intelligent ;
- Utilisation plus efficace des intrants, notamment l'énergie, l'eau et le carbone.

La création de chaînes d'approvisionnement agiles et sécuritaires visant le développement et l'innovation dans les domaines suivants :

- Logistique et chaîne d'approvisionnement ;
- Analyse de la satisfaction des consommateurs et des clients ;
- Salubrité alimentaire ;
- Sécurité alimentaire ;
- Internet des objets et autre application numérique liée aux chaînes de production alimentaire ;
- Chaîne de blocs et traçabilité.

**Les initiatives de développement de produits alimentaires, telles que le développement ou l'itération d'une nouvelle marque ou d'une formulation de produit dans une catégorie existante (par exemple, une nouvelle barre protéinée) ne sont pas éligibles dans cette catégorie.*

PRIX

Catégorie	Produits nouveaux ou améliorés	Emballage	Technologie & productivité
Nombre de lauréats possibles	12	1	1

Pour les entreprises finalistes :

En plus d'avoir la possibilité d'utiliser la mention et le logo « Finaliste » des Prix Innovation en alimentation CTAQ 2026 (visuel sous approbation du CTAQ), chaque entreprise finaliste :

- Recevra une (1) inscription gratuite pour l'[Événement Marketing 2026](#), incluant les conférences, le cocktail privé et le dîner-gala pendant lequel les lauréats seront dévoilés ;
- Sera invitée à un cocktail privé avant le dîner-gala de l'Événement Marketing 2026 avec les partenaires du concours et où des acheteurs des grandes chaînes de distribution seront aussi invités ;
- Aura la possibilité d'acheter des billets pour ses invités pour le dîner-gala seulement, incluant le cocktail privé.

Pour les entreprises gagnantes :

En plus d'avoir la possibilité d'utiliser la mention et le logo « Lauréat » des Prix Innovation en alimentation CTAQ 2026 (visuel sous approbation du CTAQ), les entreprises gagnantes se verront également offrir de nombreuses occasions de visibilité avec les partenaires du prix incluant notamment :

- Découverte de votre projet innovant dans des événements du CTAQ et de l'industrie ;
- Partage dans les infolettres et des magazines du CTAQ et de l'industrie ;
- Parution dans les médias/site Web du CTAQ et de l'industrie ;
- Et autres ([liste détaillée sur notre site web dans la page du concours](#)).

PRIX DE NOS PARTENAIRES

L'innovation est le moteur de l'industrie agroalimentaire : les partenaires de l'édition 2026 du concours veulent reconnaître les entreprises qui se distinguent par leurs efforts et leur créativité.

PRIX ENTREPRENEURIAT **BANQUE NATIONALE**

À titre de partenaire majeur du concours, la Banque Nationale remettra le Prix ENTREPRENEURIAT Banque Nationale en fonction de la réponse fournie à la question suivante :

« Décrivez brièvement comment vous favorisez l'esprit entrepreneurial au sein de votre entreprise en encourageant vos employés à réaliser leurs idées. »

Vous pouvez choisir de participer ou non. L'entreprise gagnante sera sélectionnée par la Banque Nationale parmi toutes les candidatures reçues à l'édition 2026 du concours.

PRIX ENTREPRISE INNOVANTE **Desjardins**

À titre de partenaire majeur du concours, Mouvement Desjardins remettra le Prix ENTREPRISE INNOVANTE Desjardins à l'entreprise qui présente un fort potentiel créatif et qui se réinvente constamment.

Vous n'avez pas à remplir de document supplémentaire. L'entreprise gagnante sera sélectionnée par Desjardins parmi toutes les candidatures reçues à l'édition 2026 du concours.

PRIX PRODUCTIVITÉ **Investissement Québec**

À titre de partenaire majeur du concours, Investissement Québec remettra le Prix PRODUCTIVITÉ Investissement Québec à l'entreprise qui aura démontré une hausse de productivité grâce à l'implantation d'une nouvelle technologie ou d'un processus innovant afin d'accélérer sa croissance. Le projet doit avoir été initié dans les 2 dernières années.

Vous pouvez choisir de participer ou non. L'entreprise gagnante sera sélectionnée par Investissement Québec parmi toutes les candidatures reçues au concours Prix Innovation en alimentation 2026.

PROCESSUS D'ÉVALUATION

Le jury, composé de professionnels qui représentent ou gravitent autour de l'industrie agroalimentaire, se réunira en octobre 2026 pour évaluer les projets inscrits au concours.

Tous les projets innovants sont évalués selon des critères spécifiques à chaque catégorie, de façon juste et équitable, peu importe la taille de l'entreprise.

Pour être finaliste, le projet d'innovation soumis doit obtenir un minimum de 70 %, soit 70 points sur un maximum de 100 (ou 59,5 points sur un maximum de 85 pour les sous-catégories « Alcools distillés » et « Boissons alcooliques fermentées »). Le plus haut score cumulatif déterminera le gagnant.

RESPECT DE LA CONFIDENTIALITÉ

Les membres du jury s'engageront à ce que l'ensemble des éléments reliés au présent concours et transmis par les entreprises, notamment les dossiers, les informations et les données qui y sont contenus, soient traités sous le couvert de la plus stricte confidentialité. Les dossiers de candidature seront détruits après la remise des prix.

COÛTS D'INSCRIPTION

Nombre d'employés	Coût d'inscription (+ taxes)
Moins de 20	275 \$
20 à 49	525 \$
50 et plus	1 525 \$

PAIEMENT

Le coût d'inscription est payable en ligne via le https://conseiltaq.com/event/prix_innovation_en_alimentation_2026

Le paiement doit être reçu **avant 23 heures 59, le jeudi 24 septembre 2026.**

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

1. Aucun document, échantillon ou autre item transmis dans le cadre du concours ne sera retourné à l'entreprise participante. Tous les documents déposés lors de l'inscription au concours seront détruits après la remise des prix.
2. Les organisateurs se réservent le droit de rejeter les dossiers d'inscription incomplets, ne remplissant pas les conditions requises, n'ayant pas été rédigés de façon claire et lisible ou non déposés à l'endroit et/ou avant la date limite indiqués dans le présent document.
3. Le jury se réserve le droit de réassigner un dossier inscrit dans une catégorie vers une autre catégorie appropriée, de même pour les sous-catégories de la catégorie « Produits nouveaux ou améliorés » et/ou de scinder une catégorie selon les dossiers reçus.
4. Les décisions du jury sont sans appel et les scores obtenus ne sont pas dévoilés.
5. Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser ou de permettre l'utilisation des noms des finalistes et des gagnants sans paiement de cachet, droits ou redevances et ce, aux seules fins de la promotion du concours.
6. L'entreprise participante doit obligatoirement signer la déclaration en vertu de laquelle elle dégage de toute responsabilité les organisateurs ainsi que toutes les personnes et organismes engagés dans le concours.
7. Les organisateurs et le jury traiteront de façon confidentielle tous les documents relatifs à un projet d'innovation présenté dans le cadre du présent concours.
9. Aucun remboursement des frais d'inscription.

PRÉPARATION DU DOSSIER

- Le formulaire d'inscription vous sera envoyé après votre inscription officielle via le https://conseiltaq.com/event/prix_innovation_en_alimentation_2026.
 - Le dossier complet de votre candidature doit inclure :
 - ✓ Le formulaire dûment rempli
 - ✓ Une copie de votre certificat en Hygiène et salubrité alimentaires pour les projets inscrits dans la catégorie Produits nouveaux ou améliorés (pour les alcools, votre certificat de la RACJ)
 - ✓ Une preuve de paiement en ligne (soit par carte de crédit ou virement bancaire ou un chèque, au nom du CTAQ, couvrant le coût d'inscription)
 - ✓ Votre logo d'entreprise, sur fond transparent, format PNG
 - ✓ Une photo haute résolution, format Web, de votre produit/emballage/technologie innovant(e)
 - Vous devez faire parvenir votre dossier, par courriel, à concours@conseiltaq.com **avant 23 heures 59, le jeudi 24 septembre 2026.**
 - Tous les candidats recevront un accusé de réception par courriel dans les jours suivant la réception de leur formulaire d'inscription.
 - Veuillez noter que tous les candidats inscrits seront tenus de fournir suffisamment d'échantillons de produits/emballages pour tous les membres du jury (si applicable). La date de livraison et la quantité des échantillons leur sera communiquée à la fin septembre après réception de la page détaillant les différents formats disponibles du produit.
-

QUESTIONS

concours@conseiltaq.com

450 349-1521

ANNEXE

CRITÈRES D'ÉVALUATION PRODUITS NOUVEAUX OU AMÉLIORÉS

- Les projets proposés seront évalués selon les sept (7) grandes classes de critères suivantes.
- Le projet d'innovation sera noté que sur les critères qui s'appliquent.
- Une note minimale de 70 % est requise pour être finaliste.

Degré et qualité d'innovation Décrivez l'aspect novateur du produit et comment il se démarque de la concurrence.	35 points
Niveau de difficulté Décrivez quels ont été les efforts requis pour la mise au point et le développement du produit.	15 points
Profil nutritionnel* Décrivez le profil nutritionnel du produit et comparez-le à la compétition.	15 points
Développement durable Décrivez comment l'innovation est éco-responsable et apporte une amélioration en termes de développement durable.	10 points
Potentiel de succès en épicerie ou HRI Décrivez le processus de commercialisation de votre produit, les marchés visés, son prix de détail et l'accueil reçu.	10 points
Approvisionnement canadien Décrivez vos efforts pour vous approvisionner avec des ingrédients canadiens.	5 points
Praticité Décrivez comment l'innovation améliore l'utilisation du produit.	5 points
Plaisir et goût Décrivez ce qui caractérise votre produit au niveau de la texture, du goût et de son attrait pour le consommateur.	5 points

* Non applicable pour les sous-catégories « Alcools distillés » et « Boissons alcooliques fermentées ».

CRITÈRES D'ÉVALUATION EMBALLAGE

- Les projets proposés seront évalués selon les six (6) grandes classes de critères suivantes.
- Une note minimale de 70 % est requise pour être finaliste.

Degré et qualité d'innovation Décrivez l'aspect novateur de l'emballage et comment il se démarque de la concurrence. Décrivez quels ont été les défis techniques auxquels vous avez été confrontés et les solutions apportées.	30 points
Retombées sur le couple produit-emballage Décrivez comment l'innovation de l'emballage prolonge ou maintient la durée de vie et l'intégrité du produit.	15 points
Expérience utilisateur/client Définissez l'aspect novateur quant à l'utilisation du produit : manipulation, format, facilité d'ouverture et de fermeture, manutention lors du transport. Quelles améliorations avez-vous apportées pour minimiser les pertes et réduire le gaspillage?	20 points
Communication Décrivez le message que vous avez voulu communiquer avec votre emballage ainsi que votre stratégie pour en assurer l'unicité dans sa catégorie. Commercialisation. Graphisme (clarté de l'information incluant le tableau nutritionnel, les allégations, les ingrédients (respect des normes et des bonnes pratiques)), impact visuel général et originalité.	10 points
Réduction de l'empreinte écologique Écoconception, matériel utilisé, gestion de fin de vie, recyclabilité, ratio emballage/produit, impact environnemental.	25 points

CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNOLOGIE & PRODUCTIVITÉ

- Les projets proposés seront évalués selon les quatre (4) grandes classes de critères suivantes.
- Une note minimale de 70 % est requise pour être finaliste.

Mise en contexte Décrivez l'enjeu qui a mené à l'élaboration de votre innovation, les objectifs et/ou buts poursuivis.	10 points
Description de l'innovation Décrivez votre projet en détails, les aspects novateurs, comment ils permettent de vous différencier, vos investissements.	25 points
Transfert technologique associé à votre innovation Transferts technologiques, ressources externes utilisées (si applicable) et les avantages/désavantages de chacun. (Les avantages pour l'industrie alimentaire sont quantifiés, identifiés et crédibles.)	15 points
Résultats attendus et/ou obtenus L'entreprise présente la position de son innovation sur le marché et sa proposition de valeur unique. Les concurrents, leurs points forts et la manière dont la solution se compare sont mis en évidence. Les avantages directs pour l'entreprise, tels que les nouveaux emplois, les revenus, la propriété intellectuelle, les partenariats, les clients, etc. sont identifiés et quantifiés.	50 points